



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2026

Le Conseil municipal de Déols, légalement convoqué par courrier en date du 19 janvier 2026, s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Mme Delphine GENESTE, Maire.

Ouverture de séance à 19h03 par Mme le Maire

Présents : Delphine GENESTE, Luc DELLA-VALLE, Marie SALLÉ, Damien BAILLY, Nadine RENAULT, Christiane GENESTE, Nathalie PAWELZYK, Frédéric PAILLOUX, José FIGUEIREDO-GONÇALVES, Michel LION, Marc FLEURET, Nathalie HEMERY-BOILEAU, Nicole ROJAS, Carine GALOPPIN, Simon VASLIN-THILLET, Gabriel JACOBIESKI, Valérie BOUTINAUD.

Procurations : Michel BLONDEAU à Michel LION, Alain BARBIER-SAINT-HILAIRE à Christiane GENESTE, Annick AGEORGES-LECOQ à Marie SALLÉ, Aurore BLONDEAU-DRAULT à Nathalie HEMERY-BOILEAU, Fabien MAUGENEST à Frédéric PAILLOUX, Céline HUGUES à Nadine RENAULT, Chartène LECLOU à Luc DELLA-VALLE, Danielle FAURE à Gabriel JACOBIESKI.

Absents : Flavie DURAND, Alexandrine SALLÉ, Frédéric AUGÉ, Audrey CELESTINE.

MEMBRES EN EXERCICE : 29

Secrétaire de séance : José FIGUEIREDO-GONÇALVES

Après avoir constaté que le quorum requis est atteint et que le conseil peut donc valablement délibérer, M. José FIGUEIREDO-GONÇALVES est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DECEMBRE 2025	2
2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE	2
3. RAPPORT 1_DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	2
4. RAPPORT 2_ACOMPTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026	18
5. RAPPORT 3_CONVENTION UTILISATION DES SERRES MUNICIPALES PAR LE COLLEGE ROMAIN ROLLAND	18
6. RAPPORT 4_DENOMINATION DES VOIRIES	19
7. RAPPORT 5_CONVENTION ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATIONS AVENUE DES CAPUCINES	20
8. RAPPORT 6_CESSIION DE L'ANCIENNE VILLA DU CHEF DE CORPS DU 517è RT AU PROFIT DE L'OPAC 36	20
9. RAPPORT 7_MISE à JOUR DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/02/2026	21
10. RAPPORT 8_CONVENTION-CADRE FDAU 2026-2028 CONSEIL DEPARTEMENTAL – VILLE DE DEOLS	21
11. RAPPORT 9_CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES VILLE DE DEOLS - ARDENTES	22
12. RAPPORT 10_CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 VILLE DE DEOLS – CAF DE L'INDRE	23
13. RAPPORT 11_CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL DU RUGBY CLUB MUNICIPAL DEOLOIS A LA VILLE DE DEOLS	24

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DECEMBRE 2025

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé en l'état à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

Date/2025	2025/n°	Matière	Libellé
17/12	103	Commande publique	Marché fourniture mobiliers urbains : Entreprise KGMAT : 27 679 € HT
22/12	104	Budget	Fongibilité des crédits : Bâtiments publics – sinistre bâtiment = - 8 000,00 € Constructions – porte de l'horloge = +8 000,00 €

Date/2026	2026/n°	Matière	Libellé
12/01	001	Budget	Plan de financement : rénovation énergétique et mise aux normes de l'école Paul Langevin_Tranche 2 Dépenses (HT) : 665 300,00 € Recettes (HT) : Fonds vert 2023 = 70 592,32 € FNADT 2024 = 80 000,00 € DETR 2025 = 314 953,02 € SDEI 2025 = 23 179,57 € Autofinancement = 176 575,09 €
16/01	002	Commande publique	Marché pour l'acquisition de 6 cabines de vote : Entreprise GEDEVENT : montant 8 190 € HT

3. RAPPORT 1_DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

La délibération de l'assemblée délibérante prend donc acte du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et celle-ci doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend également acte de l'existence du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget depuis l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable « M57 ».

Le rapport et la délibération sont transmis par la commune au représentant de l'État du département et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) est un document obligatoire qui permet une analyse budgétaire complète tant rétrospective que prospective.

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget ;

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote ;

Après entendu le rapport par M. VASLIN-THILLET,

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte institutionnel et politique toujours particulier, qui confère à ce présent Rapport d'Orientations Budgétaires une portée très singulière. En l'absence de Loi de Finances pour 2026 à l'heure de la rédaction de ce rapport, le Premier Ministre Sébastien Lecornu a activé le 49.3 pour faire passer le budget après une loi spéciale.

Une nouvelle fois et dans un calendrier marqué par le renouvellement de l'équipe municipale, les orientations budgétaires présentées sont cependant très claires.

La commune de Déols, qui compte environ 7 700 habitants, est soumise à l'obligation légale d'organiser chaque année un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), document structurant permettant aux élus municipaux d'analyser la situation financière de la collectivité, d'anticiper les évolutions à venir et de débattre des grandes priorités avant le vote du budget primitif.

Depuis l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023, le calendrier du DOB a évolué : celui-ci doit désormais se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif. Pour l'exercice 2026, ce vote est envisagé lors du conseil municipal du 9 mars 2026.

Le ROB constitue à la fois un outil d'information, de transparence financière et d'aide à la décision. Il est également soumis à des obligations de publicité et de transmission aux services de l'État et à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Au niveau mondial, l'environnement économique et géopolitique demeure instable. Selon l'OCDE, la croissance mondiale atteindrait environ 3,2 % en 2025, avant de ralentir à 2,9 % en 2026, puis de se redresser légèrement à 3,1 % en 2027. Ce ralentissement s'explique par la persistance de tensions géopolitiques majeures, le durcissement de certaines politiques commerciales et la fragilité des équilibres financiers internationaux.

Les États-Unis conservent un rôle central dans cet environnement. Leur croissance économique resterait solide en 2025 (+2,0 %), mais un ralentissement est attendu en 2026 (environ +1,7 %). Les orientations américaines en matière de politique monétaire, commerciale et de défense influencent directement l'économie mondiale et la France.

La guerre entre la Russie et l'Ukraine, débutée en 2022 sans perspective de résolution rapide. Ce conflit continue de peser sur les marchés de l'énergie, de l'alimentation et des matières premières. Les dépenses militaires accrues, les sanctions économiques et les besoins de financement liés au soutien à l'Ukraine exercent une pression durable sur les finances publiques européennes.

Au sein de l'Union européenne, la croissance reste modérée. Les grandes économies affichent en 2025 des taux limités : France +0,8 %, Allemagne +0,3 %, Italie +0,5 %, tandis que certains pays comme l'Espagne (+2,9 %) ou le Portugal (+1,9 %) se montrent plus dynamiques. Une légère reprise est attendue en 2026, sans pour autant marquer une relance économique franche.

Sur le plan monétaire, les principales banques centrales ont engagé des cycles de détente. La Banque centrale européenne a ramené son taux de dépôt à 2,0 % en juin 2025, contre 4,0 % un an auparavant, tandis que la Réserve fédérale américaine a abaissé ses taux à 3,75 % fin 2025. Cette évolution contribue à une détente progressive des conditions de financement, sans toutefois effacer les incertitudes.

Au niveau national, la croissance économique reste faible. Pour 2025, elle s'établirait autour de 0,8 à 0,9 %, avec une prévision gouvernementale de 1,0 % pour 2026, jugée optimiste pour le moment. L'incertitude politique persistante pèse sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation est contenue et figure parmi les plus basses de la zone euro (environ 1 % fin 2025), notamment grâce à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité. Pour 2026, une inflation modérée est attendue, comprise entre 1,3 % et 1,7 %.

Le marché de l'emploi montre toutefois des signes de fragilisation, avec une légère hausse anticipée du chômage en 2026. Ce contexte contraint fortement les finances publiques, dans un pays marqué par un endettement public record atteignant plus de 117 % du PIB.

L'année 2026 se caractérise par une situation inédite : l'absence d'adoption d'une Loi de Finances Initiale (LFI) avant le 1er janvier 2026. Faute de majorité parlementaire stable, le Projet de Loi de Finances pour 2026 n'a pu être adopté. Le Gouvernement a donc eu recours à une Loi de Finances Spéciale (LFS), permettant la reconduction provisoire des crédits et recettes de 2025 afin d'assurer la continuité des services publics.

Cette situation génère une forte incertitude pour les collectivités territoriales, notamment sur l'évolution des dotations, des mécanismes de péréquation et des efforts financiers susceptibles d'être demandés aux communes dans le cadre du redressement des comptes publics.

À l'heure où nous présentons ces orientations, et dans un courrier transmis aux parlementaires le 20 janvier, le Premier ministre précise que les collectivités territoriales et les intercommunalités devront réaliser un "effort net" de "près de 2 milliards d'euros". Initialement fixées à 4,4 milliards d'euros, les économies sur les collectivités ont été ramenées à ce montant deux fois moindre comme l'a indiqué Amélie de Montchalin.

Il faut épargner aux collectivités les cabinets de curiosités et de propositions qui ont émané de certains groupes comme la suppression de la DGF par le Rassemblement national.

On sait déjà qu'elle ne restaure pas le dispositif d'épargne forcée ("Dilico") tel qu'il figurait dans la copie de départ. La nouvelle version du « *dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités* », plus connu sous le nom de Dilico. Alors que la Chambre haute avait abaissé le montant de la ponction qui leur était imposée de 2 milliards d'euros à 890 millions d'euros, l'exécutif l'a finalement encore réduit en le fixant à 740 millions d'euros, dans sa copie finale.

Au final, le déficit de l'État s'établirait à 131,9 milliards d'euros. S'il est en amélioration par rapport à la version issue du Sénat (+3,9 milliards), il se dégrade par rapport au projet de loi de finances initial (-7,5 milliards).

Pour 2026, le montant global de la DGF serait maintenu à périmètre constant. Toutefois, l'augmentation de la péréquation se fait à enveloppe fermée, entraînant un écrêtement accru de la dotation forfaitaire. Pour Déols, cet écrêtement passerait d'environ 7 000 € à 21 000 €, réduisant mécaniquement la marge de manœuvre financière.

Par ailleurs, la baisse de 25 % de certaines allocations compensatrices liées à la fiscalité des locaux industriels entraînerait pour la commune une perte estimée à près de 50 000 € de recettes.

La création envisagée d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), destiné à remplacer plusieurs dotations existantes, a été rejetée par le Sénat. En revanche, le fonds vert, dédié à la transition écologique, subirait une réduction drastique, passant de plusieurs milliards d'euros à 650 millions d'euros en 2026, limitant les capacités de soutien aux projets locaux.

Un enjeu majeur pour la commune réside dans la hausse continue des cotisations employeur à la CNRACL. Le taux passera à 37,65 % en 2026, dans le cadre d'une trajectoire ascendante jusqu'en 2028. Cette évolution représente un surcoût significatif pour la collectivité et pèse durablement sur les dépenses de fonctionnement, réduisant les capacités d'autofinancement et de recrutement.

Déols se distingue par une situation financière saine, fruit d'une gestion rigoureuse au cours du mandat écoulé. La commune dispose d'une base démographique stable, d'un parc de logements relativement dynamique et d'un taux de vacance inférieur aux moyennes départementale et nationale.

Malgré des charges de personnel par habitant légèrement supérieures à la moyenne de la strate, la commune parvient à maintenir un niveau de service public de qualité et à préserver ses capacités d'investissement.

Cette solidité financière constitue un atout majeur dans un contexte national contraint, mais elle ne saurait masquer les tensions structurelles croissantes : baisse des ressources de l'État, hausse des charges obligatoires et incertitude sur les financements futurs.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 de la commune de Déols s'inscrit dans un environnement économique, politique et financier particulièrement contraint. Face à la raréfaction des ressources et à l'augmentation des charges, la commune devra poursuivre une gestion prudente et stratégique, fondée sur la priorisation des actions, la maîtrise des dépenses et la recherche d'un équilibre durable entre fonctionnement et investissement.

La situation financière solide de Déols offre une base favorable pour relever ces défis, mais impose également des choix structurants afin de garantir, à moyen et long terme, la continuité et la qualité du service public local.

La rénovation de nos équipements et de notre patrimoine a constitué l'axe majeur de notre mandat, visant à réduire les coûts de fonctionnement tout en réalisant des économies substantielles. Ce choix stratégique permet non seulement de préserver les finances de la commune, mais aussi de garantir aux Déoloises et Déolois des équipements modernes, fonctionnels et adaptés à leurs besoins.

Ce mandat a marqué le début de cette ambitieuse démarche, avec la rénovation de plusieurs infrastructures clés. Et cette dynamique ne fait que commencer : en 2026 et au-delà, cette stratégie va se poursuivre et même s'accélérer, afin de répondre toujours mieux aux attentes de notre population et d'assurer à la ville un avenir durable et maîtrisé sur le plan financier.

Ces actions s'inscrivent dans une vision à long terme, où la modernisation de nos équipements devient un levier essentiel pour une gestion plus performante et plus responsable de notre territoire.

Elles traduisent notre forte volonté de continuité, de responsabilité, de lisibilité sur le long terme et de gestion rigoureuse des finances de la Ville de Déols.

Tout d'abord au niveau budgétaire : nous avons assumé pleinement nos responsabilités et fait le choix constant d'une gestion financière exigeante, prudente et efficace, à laquelle les administrés sont profondément attachés toujours sans augmenter la fiscalité comme nous nous étions engagés.

Les résultats obtenus témoignent sans ambiguïté d'une gestion réussie et reconnue. Cette réussite est d'autant plus significative qu'elle s'est construite dans un contexte particulièrement contraint, marqué par un début de mandat sous une crise sanitaire inédite puis par une crise énergétique sans précédent, ayant entraîné une hausse de près de 40 % de la facture énergétique au cours de ce mandat conjugué à la baisse des recettes de la collectivité, il a fallu faire mieux avec moins, nous l'avons fait !

Malgré cette pression financière lourde, la Ville a su faire preuve d'anticipation, d'adaptation indispensable, de rigueur et de sens des priorités.

Cette ligne de conduite claire a permis de préserver des finances solides et exemplaires, sans renoncer à l'investissement ni à l'ambition pour le territoire. Au contraire, notre collectivité a continué à investir pour améliorer le cadre de vie, soutenir l'attractivité de la commune et préparer l'avenir.

Aujourd'hui, cette situation saine constitue un levier décisif pour l'avenir : elle permet d'aborder l'année 2026 ainsi que le prochain mandat avec confiance et sérénité, mais aussi de garantir la poursuite des investissements, notamment à travers de nouveaux projets structurants qui seront engagés dès les prochaines semaines. Ce socle financier robuste offre ainsi les moyens d'agir, d'innover et de porter de nouvelles dynamiques, tout en restant fidèles à notre cap clair, lisible et assumé au service des habitants.

Ensuite, l'année 2025 a marqué l'aboutissement de plusieurs « Grands Projets » municipaux emblématiques, témoignant de la capacité de la Ville de Déols à mener des projets d'envergure, à transformer et moderniser son territoire, au service des Déoloises et Déolois.

Parmi ces réalisations majeures, la rénovation complète de l'école Paul Langevin, qui a suivi celle de l'école Paul Éluard. Cela constitue une étape importante dans la modernisation et la rénovation de notre patrimoine éducatif.

Ces deux projets fortement subventionnés, car identifiés par l'équipe municipale dans les priorités nationales au niveau des financements viennent illustrer l'engagement de la municipalité à offrir à nos enfants des établissements scolaires modernes et adaptés aux besoins d'aujourd'hui, mais aussi notre capacité à flécher les bons projets au bon moment pour obtenir le maximum de subventions.

En effet, il est parfois nécessaire d'ajuster le calendrier d'un projet afin de maximiser les subventions obtenues sur un projet, c'est notre capacité d'adaptation nécessaire. Cela permet non seulement de réduire le reste à charge pour la commune, mais aussi d'augmenter le nombre de projets réalisés tout en diminuant leur coût pour les habitants. C'est ainsi qu'une gestion responsable de la commune se traduit par des choix stratégiques qui bénéficient à la fois à nos finances et à notre territoire.

Parmi ces autres réussites, la cour Oasis de l'école Paul Langevin se distingue. Ce projet novateur, devenu une véritable référence dans le département, a su transformer un espace de vie scolaire en un lieu à la fois pédagogique, ludique, écologique et esthétique. Son succès repose sur une co-construction exemplaire entre l'ensemble des acteurs concernés : équipes pédagogiques, parents, enfants et agents municipaux. Cette collaboration a permis de faire de la cour Oasis un véritable modèle, salué tant pour son design que pour sa fonctionnalité, et un modèle pour l'avenir des aménagements scolaires de notre territoire.

Ce mode projet collaboratif, qui a démontré toute son efficacité et son sens pratique, a été étendu à l'ensemble des projets de la collectivité comme pour la salle des partenaires du stade Jean Bizet qui est utilisé par plusieurs de nos associations. Il incarne l'esprit d'innovation et de dialogue qui anime notre politique municipale, et constitue un pilier solide pour la poursuite des investissements et des projets structurants à venir. Grâce à cette méthode participative, nous avons su répondre aux attentes des Déoloises et Déolois, tout en anticipant les besoins futurs de notre ville.

L'une des autres grandes réussites de ce mandat a été sans aucun doute la restauration de la Porte de l'Horloge, un symbole fort de notre patrimoine. Livrée avec succès, elle a été inaugurée dans une ambiance de ferveur exceptionnelle, réunissant de nombreux habitants et acteurs locaux. Ce moment de célébration a marqué un tournant dans la mise en valeur de notre patrimoine, soulignant l'importance de cette rénovation pour l'histoire de Déols. La Porte de l'Horloge est désormais un point d'ancrage incontournable dans notre démarche de préservation et de mise en valeur de notre patrimoine, un élément clé pour renforcer l'identité et l'attractivité de notre ville.

De plus, notre plan de gestion a été adopté lors du Conseil municipal de septembre 2025. Ce plan indispensable pour la suite nous place sur la bonne voie du classement à l'UNESCO, renforçant ainsi notre engagement à préserver et valoriser notre patrimoine historique et va nous permettre de mettre en œuvre une stratégie de réaménagement ambitieuse dès 2026 de l'ensemble de notre entrée de ville et de notre centre-ville comme nous le verrons dans nos orientations budgétaires 2026. Dans ce cadre, nous avons également obtenu l'accord de Châteauroux Métropole pour prendre en charge financièrement et techniquement la gestion d'un nouveau zonage Site Patrimonial Remarquable (SPR), ce qui permettra de revoir le périmètre des autorisations d'urbanisme. En effet, le périmètre actuel de 500m autour de l'abbaye, qui impactait certaines habitations de manière peu cohérente, sera réduit. Cette révision permettra aux Déoloises et Déolois de ne plus être soumis à des contraintes d'urbanisme inutiles et sans fondement, répondant ainsi à une demande légitime de la population. Ce travail va débiter en 2026 avec le concours de l'Architecte des Bâtiments de France. Ainsi, cette démarche ambitieuse et collective se poursuit avec une vision claire : inscrire notre patrimoine dans une dynamique d'avenir tout en préservant l'authenticité qui fait la richesse de Déols.

La rénovation de la façade de la mairie de Déols constitue également un investissement s'inscrivant dans notre stratégie de rénovation de nos équipements, mais aussi de notre patrimoine. Fortement marquée par le temps, cette façade nécessitait une intervention afin de préserver le bâti existant et d'améliorer l'aspect général de l'Hôtel de Ville.

Au-delà de l'entretien indispensable du patrimoine communal, ce projet participe au renouvellement de l'image de Déols. L'Hôtel de Ville, lieu emblématique et symbole de la vie démocratique locale, se doit de refléter le dynamisme et l'ambition de la commune.

Cette opération s'inscrit pleinement dans une politique de valorisation du patrimoine communal, contribuant à l'attractivité du centre-ville et à l'amélioration du cadre de vie des habitants, tout en assurant la transmission et la pérennité de notre patrimoine architectural.

La politique de santé publique menée par la Ville de Déols pour pallier aux défaillances de cette compétence de l'État a franchi une nouvelle étape décisive avec l'ouverture du Centre de Santé en 2024, un projet qui a permis de renforcer l'accès aux soins. En 2025, ce centre a accueilli un nouveau dentiste pour porter ce nombre à quatre, élargissant ainsi les services proposés et répondant aux besoins croissants de la population.

Mais les bonnes nouvelles ne s'arrêtent pas là. Grâce à des échanges fructueux avec le Docteur Visan, qui est parti à la retraite le 31 décembre 2025, nous avons le plaisir d'annoncer qu'il intégrera le Centre de Santé en mars 2026. Cette transition permet à notre commune de conserver une expertise médicale précieuse, et c'est une excellente nouvelle tant pour les habitants que pour la qualité des soins qui leur seront proposés.

Autre avancée majeure : un nouveau médecin généraliste viendra s'installer à Déols, au sein de l'espace santé, dès février 2026. Cette arrivée répond à une demande croissante d'un suivi médical de proximité et consolide notre engagement pour une meilleure couverture médicale sur notre territoire.

Enfin, pour poursuivre dans cette dynamique et faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé comme nous l'avons fait cette année avec la mise à disposition d'un logement pour les étudiants en médecine qui a accueilli sa première interne, la commune va mettre à disposition deux nouveaux locaux en centre-ville dans les anciens locaux du Crédit Mutuel. Ces espaces seront proposés à de nouveaux praticiens dans les prochaines semaines, renforçant ainsi l'attractivité de notre ville pour les métiers de la santé et contribuant à offrir une offre de soins diversifiée et accessible à tous.

Ces initiatives témoignent de notre volonté d'agir concrètement pour améliorer le quotidien des Déoloises et Déolois, et de faire de la santé une priorité de notre mandat. En 2026, Déols sera ainsi encore plus connectée aux réalités de ses habitants, et mieux préparée pour répondre aux enjeux de santé publique.

La sécurité reste une priorité essentielle pour la Ville de Déols, et plusieurs initiatives ont encore été mises en place pour renforcer la protection des administrés.

Parmi ces mesures, l'un des axes majeurs a été la mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) dans nos écoles, avec plus de 70 000 € investis dans de nouveaux systèmes d'alerte permettant ainsi d'assurer une meilleure gestion des risques et de garantir la sécurité de nos enfants dans nos établissements scolaires en cas de crise.

Dans le même objectif, l'extension du réseau de vidéoprotection a également joué un rôle clé dans l'amélioration de la sécurité publique. Cette expansion a permis de couvrir davantage de zones sensibles, et grâce à son efficacité, la Ville a pu bénéficier de subventions supplémentaires pour soutenir cette démarche. En 2025, cette extension a encore permis un fois de plus cette année de récupérer 56 551,05 € s'ajoutant aux 75 654,33 € obtenus en 2024. En seulement deux ans, ce sont donc 132 205,38 € qui ont été récupérés, contribuant ainsi à financer l'extension du dispositif tout en réduisant le coût pour la collectivité. Les incivilités qui étaient autrefois uniquement prises en charge financièrement par la collectivité sont désormais remboursées à la collectivité grâce à l'identification des auteurs.

Ces résultats montrent qu'une gestion proactive de la sécurité, allée à une optimisation des subventions disponibles, permet non seulement d'améliorer le quotidien des Déoloises et Déolois, mais aussi de dégager des économies substantielles pour la commune, tout en garantissant une couverture renforcée et une réactivité accrue face aux défis sécuritaires.

Dans le cadre de l'amélioration continue de la sécurité sur notre territoire, la Ville de Déols renforce ses effectifs en matière de police municipale. En 2025, un nouveau responsable de la police municipale a été recruté, apportant ainsi une nouvelle dynamique et une expertise renforcée pour encadrer et coordonner les actions de notre service de Police Municipale. De plus, un troisième agent de police municipale est en cours de recrutement et devrait rejoindre notre équipe dans les prochaines semaines. Cette arrivée marque un engagement fort en faveur de la sécurité locale. Ces recrutements s'inscrivent dans une volonté de garantir un service de proximité de qualité, essentiel à la tranquillité de notre commune.

Enfin, les échanges avec la ville de Châteauroux pour mettre en place une Police Pluri-Communale en 2026 continuent. L'objectif à terme est d'avoir une police municipale 24h/24h pour notre commune.

La collectivité va donc continuer à renforcer la sécurité, car elle est avec la santé et la bonne gestion financière de la commune une des trois priorités majeures des Déolois.

À Déols, le tissu associatif constitue une force vive essentielle et un moteur majeur de l'animation locale, qu'elle soit sociale, culturelle ou sportive. Conscients de l'importance de ces acteurs pour le lien social et la vitalité du territoire, nous avons renouvelé en 2025 notre soutien à leur action.

Dans un environnement financier marqué par de fortes contraintes, la commune a fait le choix de maintenir son effort en faveur des subventions associatives. Cette décision assumée traduit une volonté claire d'accompagner durablement les associations, dont l'engagement, la richesse et la diversité contribuent pleinement à la qualité de vie des habitants.

La création du « Parvis des associations », véritable maison des associations de la commune, constitue une orientation structurante pour le dynamisme local. Ce nouvel équipement réalisé en lieu et place de l'ancienne école de l'Abbaye a vocation à devenir un lieu de vie, de rencontre et d'expression, au service du tissu associatif et, plus largement, des habitants.

Des salles communes seront mises à disposition des associations locales, afin de leur permettre de développer leurs activités dans des conditions adaptées, de favoriser les échanges entre structures et de renforcer la coopération associative. Ainsi, dans les prochaines semaines le « Parvis des associations » va pouvoir accueillir ses premières associations.

Jusqu'à présent, la commune ne disposait pas d'un lieu dédié répondant à ces besoins. Le Parvis des associations vient ainsi combler un manque identifié de longue date et s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de soutenir l'engagement citoyen, la vie associative et le lien social sur le territoire.

L'événementiel a été exceptionnel avec plus de 83 animations et 18 manifestations c'est donc plus d'une centaine d'actions qui ont eu lieu sur notre commune en 2025, il n'y a tout simplement jamais eu autant d'animations et d'événements à Déols. Les American Days et les Médiévales ont eu un impact fort et ont été très appréciés des habitants et que dire d'octobre rose qui a fait référence dans le département. Cet événement Déolois a poussé les autres communes à prendre exemple sur notre ville et à augmenter l'ampleur de cette campagne annuelle mondiale.

La commune s'est encore engagée concrètement pour la transition écologique en 2025. Face aux défis climatiques et environnementaux, la ville de Déols fait le choix d'une transition écologique concrète, locale et durable, au service de la qualité de vie des habitants et des générations futures. Loin des discours abstraits, cette politique se traduit par des actions visibles sur le terrain, qui transforment progressivement les espaces publics et renforcent la biodiversité.

L'un des projets emblématiques de cet engagement est la végétalisation de la cour de l'école Paul Langevin. Longtemps dominée par le béton, la cour évolue désormais vers un espace plus vert, plus frais et plus accueillant. Cette transformation permet non seulement de lutter contre les îlots de chaleur, mais aussi d'améliorer le bien-être des enfants, en leur offrant un environnement plus naturel, propice au jeu, à l'apprentissage et à la sensibilisation à l'écologie dès le plus jeune âge.

Dans le quartier de Brassioux, la municipalité a engagé la plantation d'un verger et l'aménagement de plusieurs places. Ce projet illustre une vision de la ville plus verte et plus conviviale, où la nature retrouve sa place au cœur des quartiers. Le verger participe à la préservation de la biodiversité et crée un espace de rencontre et de partage pour les habitants. Les nouvelles plantations contribuent également à embellir le cadre de vie tout en jouant un rôle essentiel dans l'adaptation au changement climatique.

Enfin, la restauration de la mare de l'écoparc constitue une action forte en faveur des écosystèmes locaux. En redonnant vie à cet espace naturel, la ville protège une zone humide précieuse, indispensable à de nombreuses espèces animales et végétales. Ce projet s'inscrit dans une logique de préservation des milieux naturels et de sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité.

À travers ces initiatives, Déols affirme une politique écologique ambitieuse, pragmatique et tournée vers l'avenir. Une transition écologique qui se construit pas à pas, avec des projets utiles, durables et profondément ancrés dans le quotidien des habitants.

L'action sociale menée par la ville repose avant tout sur une conviction forte : prendre soin des habitants, c'est aussi faire confiance à ceux qui agissent au quotidien. Cette année encore, les initiatives en direction de nos aînés en sont une belle illustration.

Le repas des aînés et la distribution des colis ont rencontré un immense succès (318 participants au repas c'est 47 de plus que l'année dernière et 658 colis distribués). Les retours des seniors sont unanimes et enthousiastes. Ces retours très positifs sont pour nous une véritable satisfaction, d'autant plus que ces actions ont été entièrement réalisées en interne.

Ce choix n'est pas anodin. Il reflète notre volonté de libérer la créativité de nos agents et de leur accorder une réelle autonomie dans l'organisation et la mise en œuvre des projets. Cette confiance accordée a porté ses fruits : les agents ont reçu la reconnaissance directe des bénéficiaires, une reconnaissance sincère et méritée, qui valorise leur engagement et leur professionnalisme.

Au-delà des actions sociales elles-mêmes, c'est tout un climat de travail qui s'est renforcé. En favorisant l'autonomie, la responsabilité et l'initiative, nous avons contribué à instaurer une ambiance conviviale et dynamique au sein des services. Le développement de moments partagés entre élus, direction et agents a permis de renforcer les liens, de créer du dialogue et de donner davantage de sens au travail collectif.

Les agents eux-mêmes expriment leur satisfaction et nous le disent clairement. Ce ressenti positif est révélateur : une politique sociale efficace passe aussi par le bien-être de celles et ceux qui la font vivre. C'est en valorisant l'humain, à tous les niveaux, que nous construisons une action publique plus juste, plus proche et plus solidaire.

L'année 2026 s'inscrit pleinement dans la continuité de l'action municipale engagée depuis le début du mandat, tout en marquant une accélération des priorités au service des habitants.

Après un effort d'investissement conséquent en faveur des écoles, la commune poursuivra cette dynamique avec une attention renforcée portée aux équipements sportifs, essentiels à la qualité de vie, à la jeunesse, au tissu associatif et à la cohésion sociale.

Dans un contexte financier exigeant, la municipalité a fait le choix de la rigueur, de la continuité et de l'anticipation. Le travail sur les dossiers de subventions s'est poursuivi sans relâche : plusieurs financements sont déjà déposés, certains fléchés et d'autres notifiés. Cette mobilisation constante des partenaires institutionnels permet de sécuriser les investissements tout en maîtrisant l'impact sur les finances communales. Il n'y a eu aucune pause dans l'action engagée, et il n'y en aura pas.

Investir pour le cadre de vie et la transition écologique

En matière de voirie, les efforts se poursuivront afin d'améliorer durablement la sécurité, l'accessibilité et la qualité des déplacements dans l'ensemble des quartiers. Un budget spécifique sera inscrit chaque année à cet effet. La création d'un rond-point porté conjointement avec le département de l'Indre visant à sécuriser l'entrée principale de Brassioux est programmée sur la période 2026/2027.

La transition écologique se traduira par la mise en œuvre de projets structurants et concrets :

- Les études de végétalisation des cours des écoles Paul Éluard et Jean Monnet seront lancées au premier semestre 2026. Elles permettront de lutter contre les îlots de chaleur, d'améliorer le bien-être des enfants et d'adapter les équipements scolaires au changement climatique. Dans la continuité du succès de la Cour Oasis de l'école Paul Langevin, la commune poursuit cette démarche, avec des financements extérieurs d'ores et déjà confirmés.
- Le stade Jean Bizet sera équipé d'un système d'arrosage automatique alimenté par la récupération des eaux de pluie. Face aux restrictions d'arrosage récurrentes liées aux arrêtés préfectoraux, ce dispositif garantira le maintien de terrains praticables tout au long de l'année sportive. Les aides financières nécessaires à cette opération ont été accordées.

Moderniser et développer les équipements éducatifs et sportifs

L'année 2026 marquera le lancement de plusieurs études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre, préparant les investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026–2032 :

- Une étude de rénovation des sols et de la toiture de l'école Jean Monnet à Brassioux sera engagée afin de chiffrer précisément les travaux et de définir les solutions techniques adaptées. Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'effort mené en faveur des établissements scolaires et bénéficie de soutiens financiers déjà sécurisés.
- Concernant la démolition et la reconstruction complète du stand de tir à 10 mètres, la concertation avec l'association « AS DÉOLS TIR » étant achevée et l'étude de faisabilité livrée, le projet entre désormais en phase de maîtrise d'œuvre, préalable au lancement des travaux.
- La création d'un nouveau mur d'escalade au gymnase Marcel Lemoine verra le jour en 2026, à l'issue du travail mené en partenariat avec l'association « RAID EN INDRE » et le bureau d'études. Les partenaires financiers ont d'ores et déjà confirmé leur accompagnement.
- Une étude de faisabilité pour la rénovation et la création de deux city-stades de proximité sera lancée : l'un au Clou, en remplacement de l'équipement existant, et l'autre à Brassioux, face au gymnase. Ce dernier s'inscrit dans une refonte globale de l'espace incluant la reconstruction complète des trois terrains de tennis, avec des surfaces modernes et des matériaux innovants, au bénéfice du club de Tennis et des Déolois. Le plan de financement du projet du Clou est d'ores et déjà consolidé.
- Une étude pour la création d'un terrain synthétique au stade Jean Bizet sera également engagée en 2026.
- Le remplacement de l'éclairage du gymnase de Brassioux, devenu vétuste, sera engagé dans les prochains mois. Cette opération de modernisation des équipements permettra le passage à un éclairage LED, plus performant et économe en énergie, s'inscrivant pleinement dans la démarche de transition énergétique et de maîtrise des consommations de la commune.
- Enfin parce que c'est devenu nécessaire sur le prochain mandat deux études vont être engagées pour faire chiffrer et analyser techniquement les rénovations du gymnase Marcel Lemoine et du gymnase de Brassioux

L'ensemble de ces projets traduit une ambition claire : offrir à tous des équipements modernes, accessibles et adaptés aux usages d'aujourd'hui et de demain.

Valoriser le patrimoine et renforcer l'attractivité de Déols

- L'acquisition de l'accès à la crypte de l'Abbaye, étape importante pour la valorisation de notre patrimoine historique, mais aussi pour le développement du tourisme à Déols. Pour ce projet des subventions sont déjà acquises.
- La rénovation de la halte Saint-Jacques, renforçant l'attractivité de la commune sur les chemins de pèlerinage et participant au dynamisme local, pour ce projet des subventions sont déjà acquises également.
- La création d'un affichage numérique 3D pour l'Abbaye, pour ce projet des subventions sont déjà acquises.
- L'étude de rénovation du Centre Technique Municipal (CTM) sera un des projets importants du prochain mandat. En effet le CTM de la commune a fait son temps, les agents doivent également bénéficier de conditions de travail optimales. Ce projet s'inscrit dans la dynamique globale de renouvellement des outils de travail de nos agents. Ainsi, le renouvellement du parc de véhicules déjà débuté va se poursuivre après l'acquisition de deux camions en 2025.

Dans le cadre de sa politique sociale et de son engagement en faveur de la solidarité et de la lutte contre la précarité, la commune de Déols va créer une épicerie solidaire. Le local est déjà identifié, la convention avec les partenaires qui vont travailler à sa mise en œuvre déjà signée.

Ce projet a pour objectif de soutenir les habitants rencontrant des difficultés financières passagères ou durables, en leur permettant d'accéder à des produits alimentaires et de première nécessité à moindre coût. Au-delà de l'aide matérielle, l'épicerie solidaire se veut également un lieu d'accompagnement, d'échange et de lien social, favorisant l'autonomie et la dignité des bénéficiaires.

La création de cette épicerie s'inscrit dans une démarche partenariale avec les acteurs sociaux locaux et associatifs. Des subventions nécessaires à la mise en œuvre du projet ont d'ores et déjà été obtenues, garantissant ainsi sa faisabilité et son lancement dans de bonnes conditions. À travers cette initiative, la commune de Déols affirme sa volonté de renforcer la cohésion sociale et de répondre de manière concrète aux besoins des populations les plus fragiles.

Le projet majeur du prochain mandat « Déols Ambition 2032 » : une vision à long terme :

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans une vision globale et prospective qui sera portée par le projet municipal d'envergure dénommé « Déols Ambition 2032 ». Le marché public pour recruter l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la commune à la rédaction du cahier des charges de ce projet complexe est prêt et va être lancé dans les prochaines semaines.

Ensuite, dans le courant de l'année 2026, la phase 2, l'étude pré-opérationnelle en vue de la requalification des espaces publics de l'entrée de ville et de l'ensemble de ce secteur va être lancée, elle précédera les travaux.

Secteur stratégique situé à la jonction entre Déols et Châteauroux, ce projet ambitieux vise à repenser l'image de la commune à travers un aménagement urbain cohérent, moderne et attractif, tout en affirmant son identité patrimoniale singulière.

Ce projet ambitieux trace une trajectoire claire pour les années à venir et le Déols de demain : une ville plus durable, plus attractive, plus solidaire, qui investit avec responsabilité pour préparer l'avenir.

L'étude intégrera une approche globale et transversale, prenant en compte les multiples enjeux du site :

- Mobilité et circulation, afin d'améliorer les conditions de déplacement pour tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons ;
- Aménagement urbain et paysager, pour redonner de la lisibilité et de la qualité à l'espace public, tout en renforçant l'attractivité commerciale et résidentielle ;
- Végétalisation et cadre de vie, avec la volonté d'apporter davantage de nature en ville et de répondre aux défis de la transition écologique ;
- Mise en valeur du patrimoine, notamment de l'Abbaye de Déols, élément central de l'identité communale et pierre angulaire d'un projet de reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Construction de logements, le projet est en cours de finalisation avec le bailleur et verra le jour à partir de 2028.

Au-delà du diagnostic et des propositions d'aménagement, cette étude qui se fera en concertation avec l'ensemble des acteurs et des Déolois au sens large fournira une véritable vision directrice à long terme, un fil conducteur pour les années à venir, structuré autour de phases de travaux opérationnelles clairement définies qui seront mise en œuvre le mandat municipal 2026-2032 et au-delà.

Elle devra permettre à la commune de capitaliser sur le travail engagé depuis plusieurs années, en réunissant l'ensemble des réflexions et actions menées jusqu'à aujourd'hui (étude de circulation, concours d'architecte déjà menés sur des parties du périmètre d'étude, études de restauration de l'Abbaye et de la Crypte, plan de gestion de l'Abbaye, ...) dans une stratégie globale, cohérente et planifiée dans le temps.

L'objectif est de doter Déols d'un cadre d'action lisible et partagé, facilitant la mise en œuvre progressive d'un projet d'aménagement fédérateur.

À travers cette démarche, Déols souhaite affirmer son double visage : celui d'une ville patrimoniale fière de son passé et celui d'une ville moderne, tournée vers l'avenir.

Pour terminer, l'ambition portée par la municipalité est claire et déjà engagée : changer l'image de Déols et révéler un territoire dynamique, solidaire, accueillant et résolument contemporain.

Mme le Maire : Je tenais à remercier le trinôme qui a travaillé sur ce débat d'orientations budgétaires : Simon, notre directeur général des services et notre directeur administratif et financier.

Je voulais juste apporter une petite précision. J'admire ton optimisme Simon avec l'annonce d'un nouveau médecin au 1^{er} février mais celle-ci risque d'être décalée car nous travaillons toujours avec Nadine pour une arrivée au 1^{er} avril je pense.

M. JACOBIESKI : C'est bien évidemment une réflexion de nous trois, même si Mme FAURE n'est pas là.

Le monde va mal et comme il est de plus en plus dirigé par des logiques absolues de rentabilité financière et non plus politique, que vous semblez accepter, nous ne partageons pas vos appréciations sur la situation actuelle. Elle est le reflet des courants qui traversent les différents mouvements et partis politiques qui étaient encore, il n'y a pas si longtemps, en charge de notre pays.

Cette rentabilité financière se fait au mépris de l'avenir de la planète et de tout ce qui la compose. Nous pensons qu'à plus ou moins long terme elles mèneront l'humanité dans le mur. Cette société capitaliste n'a jamais été aussi arrogante. Elle va jusqu'à permettre à certains, riches à millions, de ne pas payer d'impôt alors qu'un adulte handicapé n'y coupera pas. Elle renforce toutes les inégalités et particulièrement toutes celles et ceux qui sont déjà dans la gêne. Comme de bien entendu pour éviter toute remise en cause, elle détourne toutes ces inégalités vers les étrangers, les immigrants. Ils arrivent en France pensant qu'avec cette devise « Liberté-Egalité-Fraternité » ils trouveraient un pays plus accueillant qu'il n'est. C'est faire fi des thèses de haine divulguées par l'extrême droite reprises par d'autres notamment quand ils ont peur de ne pas trouver leur siège, comme certain à Nice par exemple.

L'analyse que vous faites du contexte national nous paraît pour le moins très édulcorée. Vous vous bornez à faire des constats sans remettre en cause les politiques suivies par notre gouvernement. Bien sûr, le contraire aurait été surprenant.

Il est difficile de remettre en cause la baisse des subventions accordées aux collectivités territoriales quand on est capable de faire apparaître en fonctionnement un excédent de plus de 2 millions d'euros. Nous espérons que cet excédent ne servira pas de prétexte à la diminution de nos recettes et à l'augmentation des dépenses de notre commune dans les années à venir. La baisse des dotations d'un côté et la hausse des prélèvements de l'autre font qu'il est de plus en plus difficile de maintenir la qualité et la continuité des services publics de la commune comme d'une façon générale des collectivités territoriales. D'autant que l'état se décharge de plus en plus de ce qui est de son ressort comme la sécurité d'une part et la santé, il s'agit d'exemples.

Sur le fonctionnement, des lignes nous ont interrogé particulièrement.

- 1) Nous constatons des baisses de dotation et des hausses de prélèvement ayant pour conséquence des difficultés à maintenir la qualité et la continuité des services publics de la commune d'autant que les ponctions effectuées par la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales représenteront un prélèvement de 700 000 € sur 4 ans. Ainsi il devient plus avantageux d'embaucher des contractuels souvent polyvalents en lieu et place des fonctionnaires.
- 2) Une baisse des dépenses de 2,23 % alors que les recettes diminuent de 4,84 % séduit à une baisse de la consommation électrique et de l'accise qui lui est appliqué. Surprenant quand on sait que l'état fait tout pour privilégier ce mode d'énergie. Cette baisse de 39% entraîne une forte diminution de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui a baissé de plus de 128 000 €. Paradoxe, l'électricité pèse cependant toujours plus lourd dans ce budget.
- 3) La stabilité de l'organigramme de la commune masque les qualifications des personnels dont certains ont des statuts précaires. Cette stabilité est donc un trompe-l'œil.
- 4) Une augmentation des rémunérations des agents malades on peut s'interroger. Ne serait-ce pas dû à un mal-être de nos agents, mal-être que nous avons souvent dénoncé au cours de cette mandature.

La très grande stabilité du fonds national de garantie individuelle des ressources devait originellement compenser la taxe professionnelle. Or elle n'est plus revalorisée, elle n'a jamais été revalorisée. Ce fonds entérine donc de fait une diminution constante des recettes. L'Etat, une nouvelle fois, n'assure pas ce qu'il avait promis.

La diminution constante du fonds national des péréquations des ressources intercommunales et communales fait que les dotations de participation augmentent très peu d'autant qu'une fois retirées les dépenses en personnel et les charges générales, il ne reste que 11,04% sur les 8 millions 780 000 à répartir.

Vous vous réjouissez d'avoir contracté un prêt de 2 millions et demi sur 20 ans à 3,45% mais sachez que le directeur de la Banque de France parlait sur France Inter de taux tournant autour de 3,1% pour la même période sans précision, il est vrai, pour quelle somme. Est-ce vraiment une bonne affaire !

D'autant qu'on peut se demander pourquoi un emprunt de cette ampleur n'a pas été fait quand les taux tournaient autour de 0,5 à 1%.

Nous nous réjouissons des formations que vous organisez notamment avec le CNFPT et espérons que vous pourrez continuer à en proposer d'autant que vous avez engagé de nombreux contractuels.

Pareillement, nous apprécions l'augmentation du budget du CCAS de 30 000 €. Qu'en est-il des nouvelles actions qui pourraient être mises en place suite aux enquêtes réalisées ? Vous ne les déclinez pas même s'il semble que certaines ont été mises en place comme la possibilité d'effectuer des déplacements individuels et collectifs pour accéder au marché ou à la médiathèque.

Sur l'investissement, nous avons déjà signalé la dangerosité des 2 millions capitalisés qui pourraient servir de prétexte à une diminution des recettes habituellement attribuées. Mais cet important excédent cache selon nous d'autres problèmes. En effet, on peut se demander s'il n'y a pas eu pour conséquence le mal-être de ces personnels, la remise en cause de tout ou parti de certains secteurs comme par exemple l'entretien et d'une façon plus générale de l'action des services communaux.

Si un autofinancement est acceptable quand il reste raisonnable, celui-ci nous paraît pour cette année démesurer. Nous pensons qu'il a été constitué pour servir le financement des projets de 2026, projets que nous retrouverons sans doute dans vos propositions pour les élections communales. Bien évidemment j'avais écrit cela avant de recevoir votre programme dans la boîte aux lettres.

C'est sans doute aussi pour cela que les dépenses en investissement font apparaître des restes conséquents. Ainsi pour exemple, en voiries 153 387 € n'ont pas été utilisés, je passe les centimes.

Que sont devenus les 7 150 € prévus pour l'étude du stand de tir, ils apparaissent d'un côté et de l'autre côté ils ne sont pas dépensés et pourtant vous avez dit que l'étude avait été faite.

Le FCTVA produit mécaniquement des recettes à hauteur de 7,404% sur l'année N pourquoi dans ce rapport, il semble que ce soient sur les années antérieures. Les travaux engagés en 2025 ont-ils tous été payés ? Si oui la TVA aura été versée pour les règlements de 2025 sinon c'est de l'argent pour 2026 et là on ne sait pas trop ce qu'il se passe.

Je vais passer la parole à Valérie pour continuer.

Mme BOUTINAUD : Nous ne ferons plus parti du conseil municipal lorsque vous mettrez en œuvre les actions évoquées dans ce chapitre des orientations budgétaires. C'est pourquoi nous ne nous exprimerons que partiellement sur vos propositions.

Nous ne pouvons être que d'accord concernant votre volonté de rénover bâtiments et équipements tout en protégeant le patrimoine existant. Cependant nous nous interrogeons sur les travaux de la façade de la mairie. Cette rénovation n'a pas été signalée en conseil municipal alors que les travaux ont été conséquents et ont duré fort longtemps.

Est-ce normal, ce n'est pas sûr ! Il aurait été quand même intéressant et plus correct que ce soit débattu en conseil.

Certes concernant les efforts effectués en santé, c'est très bien on ne peut pas s'opposer à cela. Ils sont effectivement faits pour pallier aux défaillances de l'état. Ce que nous n'avons jamais cessé de dire, pour les mêmes raisons concernant le renforcement de la police municipale.

Concernant la santé, je voulais déjà dire qu'il y a ce médecin qui est venu du Poinçonnet avec 30% de sa patientèle. Ce n'est pas du 100% pour Déols. On peut se demander pourquoi elle est venue à Déols si ce n'est par intérêt financier.

D'autre part, vous parlez des prochains médecins. Qui sont ces professionnels de santé qui doivent arriver sur Déols ? dans quelles conditions ? quelles aides financières ils auront ? Ce sont les questions qu'on se pose.

La vidéoprotection vous dites que cela rend la vie plus sûre. Cela reste à démontrer car cela n'empêche rien à des méfaits. Et Déols n'est quand même pas une ville où il se passe des choses terribles.

Ah... Applaudissements...

Je pense que l'intérêt que vous trouvez dans cette vidéoprotection est effectivement de repérer les gens qui font ces actions et les faire payer, et finalement c'est peut-être pas mal.

Au niveau de la transition écologique, on trouve que vous vous contentez de peu quand même. En ce qui concerne la végétalisation et la cour de l'école Paul Langevin, parfait. Vous nous parlez des arbres en cours de plantation à Brassioux, cela arrive en fin de mandat mais c'est mieux que rien.

Vous parlez assez peu de Grangeroux et même pas du tout et c'est regrettable. Beaucoup d'arbres ont été plantés mais n'ont pas été arrosés et beaucoup sont en train de mourir car ils n'ont pas été entretenus.

M. JACOBIESKI : On sait que lorsque l'on plante un arbre il faut arroser pendant les 3 ans à venir. On constate que beaucoup sont morts et on a vu personne.

Mme BOUTINAUD : Concernant les récupérateurs d'eau qui ont été proposés c'est une action de Châteauroux métropole c'est bien.

Comment vous allez récupérer l'eau du stade Jean Bizet ? Quelle quantité... ?

Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux et faire de même sur les ombrières nous paraissent une bonne idée. Pensez-vous que tous les parkings pourraient en être équipés ou visez-vous seulement les parkings de co-voiturage. Ce sera à terme une source de revenus supplémentaire pour la commune mais il faudra à terme les entretenir.

Pour la rénovation du stand de tir, vous dites que l'étude de faisabilité est livrée pourtant nous avons pointé que les sommes qui devaient la concerner n'ont pas été dépensées. Qu'est-ce que cela veut dire !!?

Afin d'éviter de prolonger trop ce conseil, nous ne reviendrons pas sur le catalogue que vous dressez sur les actions à venir. C'est votre programme de campagne électorale en vue des prochaines municipales.

Cependant, nous vous ferons remarquer qu'une fois de plus vous laissez pour contre 15% de la population de Déols. Effectivement, à aucun moment à un aucun endroit, Grangeroux n'est cité. Pourtant ces habitants, sans doute plus de 500 actuellement, paient leur taxe foncière de la même façon que ceux de Déols ville ou Brassioux.

Vous auriez pu envisager de finir le trottoir et en même temps de renforcer la petite partie de la rue de Saint Sébastien qui a été bien malmenée lors des derniers travaux ou lancer une étude faisabilité sur un chemin passant sous la 4 voies et qui permettraient à nouveau aux habitants de profiter des étangs et de leur bordure ombragée aux beaux jours. Le passage sur la 4 voies existe déjà, vous pourriez même faire une piste cyclable évitant ainsi les ronds-points dangereux des échangeurs.

Mais voilà il est peut-être plus rentable de rénover la halte Saint-Jacques pour quelques pèlerins qui passent que de créer à Grangeroux une maison communale.

Nous vous remercions de nous avoir écouté pour certains d'autres moins.

M. VASLIN : Sur la question du stand de tir, c'est une vieille facture qui n'a jamais été facturée par l'entreprise. On l'a déjà mise l'année dernière donc on la remet cette année et ceci malgré les relances. C'est pour cela qu'elle est en plus et en moins.

Pour la voirie et les 153 000 €, on a budgété une somme mais on n'a pas identifié de rues à réaliser. Donc on a reporté le budget sur l'année d'après. C'est pour cela que l'on veut établir un plan pluriannuel sur la rénovation des voiries. Jusqu'à présent, cela se faisait un peu au doigt mouillé. Il n'y avait pas de réflexion globale.

M. DELLA-VALLE : Concernant les voiries, on a dépensé moins cette année car on fait beaucoup d'investissements et que l'on a priorisé des investissements sur lesquels on a bénéficié de subventions. Il faut savoir que pour les voiries il n'y a aucune subvention. On a bien conscience que certaines voiries sont

en mauvais état voire à refaire. On est aussi confronté à un autre problème notamment lorsque la voirie est trop lisse, les riverains se plaignent de la vitesse donc il est toujours difficile de trouver le juste milieu.

Je vais régulièrement au centre technique municipal pour que les ornières soient rebouchées. Pour les voiries on y veille. Comme disait Simon nous allons établir un plan d'investissement d'environ 200 000 € par an sur les voiries. Il y aura sans doute des années un peu plus d'autre un peu moins.

Quand on refait une route complète comme la rue de Coings, cela coûte assez cher. On sait que l'on a des voiries à refaire notamment à Brassioux car c'est en plus mauvais état qu'à Grangeroux.

Certains promettent de nombreux investissements, nous on essaie de prioriser des investissements sur lesquels on bénéficie de nombreuses subventions. Pour les travaux sur les écoles, on a eu 70% de subventions et on a saisi l'opportunité d'avoir le fonds vert. On sait qu'il y a une diminution très sensible du fonds vert et on n'aura pas les mêmes opportunités dans l'avenir. On a toujours maintenant des dossiers qui sont prêts et on les sort en fonction des meilleures opportunités afin de moderniser notre patrimoine et les équipements municipaux sans faire peser, le moins possible sur nos finances locales.

M. JACOBIESKI : Il faut savoir qu'à Grangeroux, les travaux ont été bâclés puisque l'entreprise est revenue 8 fois. J'ai renvoyé les photos pour montrer que les ornières étaient toujours en train de se faire et que la route est en train de se dégrader. C'est un peu paradoxal. Il reste 100 mètres de la rue de Saint-Sébastien qui est privé de trottoirs d'une part alors que dans tout Grangeroux il y en a. C'est toute la chaussée qui va se retrouver dégradée. Ce serait une bonne politique d'intervenir le plus rapidement plutôt que d'attendre que l'eau continue à raviner et à fissurer la route.

M. DELLA-VALLE : Je rappelle que pour les travaux en question c'est Enedis qui a mandaté une entreprise à la suite des travaux qu'ils ont eu à réaliser. Nous sommes intervenus plusieurs fois auprès d'Enedis et s'il faut nous réinterviendrons à nouveau.

M. BAILLY : Je voulais répondre au niveau des espaces verts et du développement durable. Depuis 2011, on applique la Charte de l'arbre et de la Charte Zéro pesticide pour préserver la nature et aussi par conviction. Quand j'entends dire que l'on se contente de peu.

On a planté plus de mille arbres et quand on dit « 1 arbre coupé = 1 arbre planté », nous ce n'est pas que ça. Nous c'est mille de plus. Trouvez-moi une commune aux alentours qui a fait autant. On a organisé des réunions participatives. On a créé un verger à Brassioux qui est cours de plantation avec une dizaine de placettes en cours de plantation, une micro-forêt aux Maussants, la plaine de Enfants du monde où là on a refait une coulée verte. On a arrêté de compter.

Comment fonctionnent ces plantations notamment quand on développe des micro forêts ? On applique la méthode Miyawaki du botaniste japonais. Le but est de planter des essences locales, de laisser pousser naturellement et de limiter l'intervention de l'homme notamment en arrosage. A terme, il ne restera que les espèces les plus fortes et on replantera d'ici un ou deux ans de nouveaux arbres. Vous n'êtes pas censés savoir que le bassin de la Ringoire est aujourd'hui un des bassins les plus touchés. On a des restrictions d'eau et nous ne pouvons pas arroser de mai jusqu'à octobre.

On est fier de notre bilan et je suis fier du travail de nos équipes et surtout des citoyens déolois qu'ont demandé que nous intervenons sur ces projets, sur des zones non boisées comme aux Maussants et ceci de manière participative.

M. JACOBIESKI : Il n'y a pas eu de concertation à Grangeroux pour la plantation des arbres mais d'un autre côté je ne mets pas en cause le fait que vous les ayez plantés. Je mets en cause le fait qu'ils n'ont pas été arrosés. Parce que j'ai dit pendant toute cette mandature qu'il fallait préserver l'eau quand elle tombait pour pouvoir s'en servir en période de sécheresse.

Or s'il n'y avait pas eu la CAC qui avait permis à des déolois d'acquérir des réservoirs d'eau, la commune n'a absolument rien fait et je pense que c'est absolument fondamental de le faire. Chez moi, je n'ai pas besoin d'utiliser l'eau de la ville, c'est de l'eau que je récupère. Cela veut dire que tout le monde pourrait le faire.

J'ai aussi signalé plusieurs fois que l'eau est un problème très grave et qu'il faudrait sensibiliser les gens de la commune à ce problème de l'eau. Or à ce jour, je n'ai rien vu. Il n'y a aucune action de réaliser.

Je suis très content de ce que vous êtes en train de dire car cela va dans mon sens.

M. BAILLY : Cela va dans votre sens, et nous respectons la réglementation. On fait de la récupération d'eau de pluie mais si on avait pu arroser c'est l'image que l'on renvoie aux Déolois car s'ils nous voient arroser ils vont arroser aussi. Donc la stratégie qui a été prise c'est l'application de la méthode Miyawaki. La nature n'a pas besoin d'eau dans une forêt elle n'attend pas le récupérateur d'eau, on laisse faire la nature. Les espèces les plus robustes vont réussir à survivre sans nous et elles vont s'adapter.

M. JACOBIESKI : Donc il faut vraiment informer. Si l'information était faite correctement les déolois comprendront que l'on arrose avec de l'eau de pluie.

M. BAILLY : Ce soir on va dans le même sens et comme tout à l'heure, Mme BOUTINAUD c'était vraiment appréciable d'entendre vos propos. Je vous remercie Mme BOUTINAUD.

M. VASLIN : Sur les accises sur l'électricité, on a eu l'annonce à la fin de l'année avec une baisse importante qui nous a surpris. On a demandé des explications aux services de l'Etat car on n'a pas constaté de baisse sur les autres communes. Quand on aura les réponses on communiquera.

Pour la question de l'emprunt, c'est un choix. On a attendu la fin de deux emprunts pour en prendre un nouveau et quand on en avait besoin.

Sur l'excédent de fonctionnement, c'est une position, cela nous permet de financer l'investissement alors on peut estimer qu'il est trop grand. Vous avez parlé de 2 millions, ce n'est pas 2 millions c'est 800 000 euros et en consolidé cela fait 1 million 200 000. C'est 2024 + 2025, en 2025 c'est 800 000 €.

Pour la santé, on n'a pas d'incitations financières directes à Déols. Ils paient tous leur loyer. Après sur des mécanismes nationaux, ils ont des incitations financières et de toute façon, ils ont la liberté d'installation. Au final dans la mesure où on a un local à louer et qu'ils veulent s'installer là. C'est difficile vous savez bien que l'on ne peut pas réserver la clientèle aux déolois même si on aimerait faire cela...et certains le pensent d'ailleurs même des professionnels de santé.

Mme BOUTINAUD : Ce que je voulais dire que ce professionnel est venu à Déols avec sa patientèle alors cela sert à quoi.

Mme le Maire : Ça sert à ne pas avoir un box vide. Mme AUBERT nous a beaucoup aidé au moment de son départ en retraite qui avait été anticipé. Elle a tendu des perches et deux médecins ont saisi ces perches. A une semaine près, on a eu deux professionnels qui ont voulu s'installer à la maison de santé à Déols.

Il n'y a pas de médecins il ne faut pas se leurrer. Même si on essaie de mettre tous les moyens en œuvre pour essayer de les attirer sur notre territoire. Marc et moi siégeons à l'agence d'attractivité de l'Indre, on sait très bien le travail qui est fait par le département et les différentes instances, la Région, etc...

C'est très compliqué malheureusement, il n'y a pas assez de médecins. Le département est en dessous de 100 médecins généralistes sur le département de l'Indre, c'est une catastrophe. Donc on a pris la décision de mettre un médecin dans le cabinet de Mme AUBERT et l'autre médecin dans un box loué par Mme AUBERT pour les internes avec la demande formulée clairement par Mme RENAULT et moi-même de prendre le maximum de Déolois. Mais un médecin libéral, dans son serment d'Hippocrate, doit soigner tout le monde, que vous soyez blanc-rouge-vert-bleu ou jaune vous devez être soignés. Donc on ne peut pas leur imposer de ne prendre que des déolois.

Pour information, Mme ROUCHY et Mme BORDAT ont absorbé chacune plus de 350 patients du Dr AUBERT. Vient se greffer à ce cela le départ en retraite du Dr BOUCLY qui nous aide au quotidien. On a fait des flyers, il a été dans plusieurs facultés de médecine pour capter de nouveaux professionnels.

Il y a aussi le Dr VISAN qui s'est arrêté au 31/12 et va revenir 2 jours par semaine à partir du 1^{er} mars. Il a 72 ans et il a accepté de nous donner un coup de main par rapport à la pénurie de médecins généralistes. Donc c'est compliqué et j'en ai un peu marre d'entendre dire que vous avez mis des médecins qui venaient d'autres communes et qui n'ont pas pris de déolois. C'est faux, ils ont pris des déolois et c'est important de le dire.

Aujourd'hui, au niveau de l'ARS il y a un zonage soit une Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) et une Zone d'Action Complémentaire (ZAC) et la commune a été déclarée au 1^{er} janvier en ZAC comme Châtillon-sur-Indre. Les médecins qui veulent s'installer ont donc moins d'aides financières pour l'installation. On est passé en FFR cela leur permet certes d'avoir des avantages fiscaux mais au quotidien sur les avantages avec la CPAM et l'ARS, ils ont moins d'avantage. C'est un scandale.

Je m'en suis alertée dès que nous avons su que cela allait arriver. On a écrit au Ministre, à nos parlementaires pour montrer le côté « formule de calcul » qui s'appuie sur des données 2023. Nous sommes en 2026, cela ne tient pas compte des réalités du terrain avec des départs en 2024 et 2025. On est doublement pénalisé. Donc quand on a un médecin qui frappe à notre porte, on essaie de faire en sorte qu'il reste sur notre territoire. On a mis en place certaines choses, notamment l'accueil aussi des internes en médecine.

On a la chance d'avoir à la maison médicale des médecins qui sont formateurs. On a mis à disposition des logements pour accueillir des internes et faciliter leur installation. Car on sait qu'ils supportent un double loyer alors on leur demande de payer les fluides et c'est aussi un moyen pour qu'ils viennent faire leur internat sur notre commune.

Il y a aussi le cabinet dentaire avec les 4 dentistes en activité. Ce n'est pas vous qui le dites, mais quand on dit que l'on ne fait rien cela me fait bondir.

Sur la vidéoprotection je sais que c'est un sujet qui nous divise. Je vais vous citer deux chiffres. Nous avons en 2024 et 2025 récupéré 132 000 € de dégradations sur le mobilier urbain par des gens qui font preuve d'incivilités, qui oublient de dire qu'ils ont arraché un feu ou une borne, cela arrive quotidiennement. Grâce à la vidéoprotection, nous avons des images, des plaques d'immatriculation et nous retrouvons effectivement les auteurs de ces faits.

La vidéoprotection sert à cela et elle sert aussi à autre chose. Elle permet de donner des éléments à la police afin d'avancer et de résoudre sur les enquêtes. J'espère que notre vidéoprotection va permettre de résoudre ce délit, comme le fait grave de la tentative d'homicide sur notre territoire de ce week-end.

Concernant les ombrières, on va plutôt être sur une autoconsommation. Les réseaux sont aujourd'hui à saturation. On a fléché certains parkings, notamment le parking du SAD dans un premier volet.

Je voudrais vous remercier M. JACOBIESKI d'avoir mis en avant notre bonne gestion. Je dirais que nous partons, je ne sais ce qui va se passer après le 15 mars, avec la satisfaction de laisser une gestion saine pour le mandat suivant. Nous avons un endettement tout à fait raisonnable. Et en effet, nous dégageons un excédent de fonctionnement et c'est comme un foyer à un moment il faut dégager de l'excédent de fonctionnement pour abonder à votre investissement.

Merci d'avoir signaler cette bonne gestion. Nous avons la satisfaction du devoir accompli compte tenu de toutes les contraintes que nous avons subi en début de mandat avec la crise Covid, la crise énergétique. Nous avons réalisé sur ce mandat un montant d'investissement tout à fait exceptionnel car nous avons su réorienter nos objectifs en termes d'investissements pour aller flécher le maximum de subventions et ceci grâce à nos partenaires, la région, le Département ou L'Etat. Le fait d'avoir fléché ce fonds vert, aujourd'hui si on ne l'avait pas fait en réorientant nos investissements, cela aurait impacté le financement des travaux que nous avons fait dans nos écoles. Je vous félicite de cette bonne gestion.

Mme BOUTINAUD : Nos remarques et nos questionnements sont aussi et essentiellement faits pour que vous puissiez y apporter des réponses car nous n'avons pas toutes les données. Ce n'est pas uniquement dans le but de vous être désagréable ou de vous coincer.

M. FLEURET : Très rapidement, 3 points :

- 1) Par rapport aux médecins, il est important, les uns les autres, de rappeler de la difficulté de recruter des médecins et de jouer avec les déolois en leurs faisant croire que l'on va faire venir des médecins en quelques mois. C'est un mensonge inadmissible quand on connaît les difficultés que nous avons tous sur le territoire pour faire venir les médecins, et je peux vous dire que je côtoie l'ensemble des maires de l'Indre toutes tendances politiques confondus. Cela est une vraie difficulté.

On peut se réjouir d'avoir ces médecins et ces quatre dentistes, c'est exceptionnel sur le département de l'Indre il n'y a aucune commune de l'Indre qui a eu 4 dentistes en un mandat.

- 2) Sur la vidéoprotection, on n'est pas d'accord. On peut faire deux constats. Celui de récupérer des financements lorsqu'il y a un délit. Cela est important de comprendre le maillage qui permet de retrouver les personnes qui font des malversations.

Et maintenant, même pour des gens de gauche, qui avaient historiquement tendance à ne pas vouloir la vidéoprotection, les choses évoluent.

- 3) Pour répondre à votre interrogation sur le verger à Grangeroux que nous avons fait sans consultation de la population, là je vous dis que c'est faux. Car pendant notre campagne municipale, nous avons fait des carnets de campagne sur lesquels nous avons indiqué tous les projets que nous allions faire. Et les gens nous ont élus en fonction de ces projets, donc l'annonce à la population a été faite avec pour objectif l'organisation d'une fête de la pomme dans les années à venir.

Mme le Maire clôt ce débat riche et fructueux en remerciant les conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) relatif à l'exercice 2026, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) annexé à la présente délibération.

4. RAPPORT 2_ACOMPTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Le montant annuel des subventions aux associations est traditionnellement fixé en même temps que le vote du Budget Primitif. Cependant, pour assurer la continuité de leur fonctionnement, il est nécessaire de leur verser un acompte en début d'année 2026 afin de leur éviter des difficultés de trésorerie (comme nous l'avons fait pour le Football Club Déolois en décembre 2025 et comme nous le faisons chaque année) jusqu'au vote du budget. Il vous est donc proposé de leur verser un acompte sur la subvention 2026.

Les montants définitifs des subventions annuelles seront arrêtés en même temps que le vote du Budget Primitif 2026 et incluront les montants déjà versés.

Considérant que le Budget Primitif 2026 de la commune sera soumis au vote au mois de mars 2026 ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations Déoloises dans leurs actions, et d'assurer la continuité de leur fonctionnement avant le vote du Budget Primitif 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : DE DÉCIDER le versement d'un acompte de subvention 2026 aux associations Déoloises selon le tableau ci-joint :

	Association	Montant acompte 2026
1	Espace Art et Culture (EAC)	10 000,00 €
2	Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ)	10 000,00 €

Article 2 : DE PRÉCISER que le montant définitif de la subvention annuelle sera arrêté en même temps que le vote du Budget Primitif 2026 et inclura le montant déjà versé.

Article 3 : DE DIRE que les dépenses seront imputées au chapitre 65 article 65748 du Budget Primitif 2026.

5. RAPPORT 3_CONVENTION UTILISATION DES SERRES MUNICIPALES PAR LE COLLEGE ROMAIN ROLLAND

La présente convention a pour objet un partenariat entre le Collège Romain Rolland et la Ville de Déols pour l'entretien et le maintien en nourrice de jeunes plants, dans le cadre du projet pédagogique « Jardin » du Collège, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Considérant que cette convention est établie pour fixer une collaboration entre le Collège et les serres municipales afin de pallier la perte des jeunes plants pendant les congés scolaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : D'ADOPTER la convention jointe en annexe de la présente délibération entre la Ville de Déols et le Collège Romain Rolland.

Article 2 : D'APPLIQUER les engagements réciproques liés à cette convention.

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. RAPPORT 4_DENOMINATION DES VOIRIES

Pour simplifier la localisation aux services publics, tels que les secours et l'accès aux réseaux divers, ainsi que d'autres services commerciaux comme la distribution du courrier et des livraisons, il est important d'établir une identification claire des adresses des bâtiments. Pour cela, il est nécessaire dans un premier temps de nommer officiellement les voiries.

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voiries suivantes :

1. Le chemin rural dit ancien chemin de Châteauroux à Nieul et chemin rural de Déols à Nieul (situé entre la route de Beaumont et la limite de commune avec Montierchaume)
2. La voie communale reliant la route du Petit Brelay et le chemin d'exploitation n°137 des Galteries à Brelay

Considérant qu'il convient, pour faciliter l'intervention des services publics, tels que les secours et la connexion aux divers réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à attribuer aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation publique est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : DE PROCÉDER à la dénomination des voiries conformément aux plans de localisation annexés à la présente délibération pour :

1. Le chemin rural dit ancien chemin de Châteauroux à Nieul et chemin rural de Déols à Nieul (situé entre la route de Beaumont et la limite de commune avec Montierchaume)
2. La voie communale reliant la route du Petit Brelay et le chemin d'exploitation n°137 des Galteries à Brelay

Article 2 : D'ADOPTER les dénominations de voiries conformément aux plans de localisation annexés à la présente délibération pour :

1. **RUE DES PRÉS DE BEAUMONT** pour Le chemin rural dit ancien chemin de Châteauroux à Nieul et chemin rural de Déols à Nieul (situé entre la route de Beaumont et la limite de commune avec Montierchaume)
2. **RUE DES PUIITS** pour La voie communale reliant la route du Petit Brelay et le chemin d'exploitation n°137 des Galteries à Brelay

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. RAPPORT 5_CONVENTION ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATIONS AVENUE DES CAPUCINES

En tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, ENEDIS a chargé l'entreprise PARELEC de procéder au remplacement d'un poste de distribution publique d'électricité, en raison de sa vétusté. Pour cela, ENEDIS sollicite la mise à disposition de 26,61 m² sur la parcelle cadastrée section BN n°0120 située avenue des Capucines et appartenant à la commune de Déols.

Considérant que cette convention est établie pour une mise à disposition de la parcelle cadastrée section BN n°0120 située avenue des Capucines afin de faciliter l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : D'ADOPTER la convention jointe en annexe de la présente délibération entre la Ville de Déols et ENEDIS.

Article 2 : D'APPLIQUER les engagements réciproques liés à cette convention.

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. RAPPORT 6_CESSION DE L'ANCIENNE VILLA DU CHEF DE CORPS DU 517è RT AU PROFIT DE L'OPAC 36

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal dans sa séance en date du 6 décembre 2018 portant approbation de la proposition d'acquisition à l'euro symbolique de l'ancienne villa du chef corps sise lieu-dit La Martinerie et cadastrée section BX parcelle n° 10 (3.523 m²), s'agissant d'un immeuble domanial reconnu inutile par le ministre de la défense dans le cadre des opérations de restructuration de la défense réalisées entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2014, en application des dispositions du I de l'article 67 de la Loi n° 2008-1425 en date du 27 décembre 2008 de Finances pour 2009, publiée au Journal Officiel du 28 décembre 2008 et précisant que le projet de reconversion consistera à réaliser des logements très sociaux financés en PLAI-A ;

Vu l'acte authentique rédigé par Maître Philippe DELEST en date du 17 décembre 2020, recevant la vente entre l'État et la commune de DÉOLS du bien désigné ci-dessus ;

Considérant que le bien appartient au domaine privé communal ;

Considérant que l'Office public de l'habitat de l'indre (OPAC 36) s'est engagé à réaliser deux logements très sociaux financés en PLAI-A sur le site précité, dans le cadre de la procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) en cours sur le territoire de la commune de DÉOLS ;

Les conseillers suivants Monsieur Marc FLEURET, Monsieur Luc DELLA-VALLE et Madame Charlène LECLOU ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : DE CÉDER l'ancienne villa du chef corps sise lieu-dit La Martinerie et cadastrée section BX parcelle n° 10 (3.523 m²) au profit de l'OPAC 36, moyennant l'euro symbolique, afin que ce dernier réalise in situ deux logements très sociaux financés en PLAI-A, dans le cadre de la procédure de RHI en cours sur le territoire de la commune de DÉOLS.

Article 2 : DE RAPPELER que le déversoir large et profond devra être rétrocédé à CHÂTEAUROUX Métropole, qui en assurera l'entretien.

Article 3 : DE PRÉCISER que la réalisation de cet accord fera l'objet d'un acte authentique dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

Article 4 : D'AUTORISER Madame le maire, Delphine GENESTE, ou en cas d'empêchement Monsieur Luc DELLA-VALLE, 1^{er} adjoint au maire délégué à l'aménagement du territoire, à intervenir dans ladite opération, à signer tous les documents correspondants et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce bien.

Article 5 : D'INSCRIRE les recettes correspondantes au budget principal 2026 de la commune.

9. RAPPORT 7_MISE à JOUR DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/02/2026

Madame le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents afin de subvenir aux besoins de la collectivité pour le fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer au 1^{ER} février 2026, les emplois permanents suivants :

Afin de pouvoir recruter un médiathécaire affecté à la Culture et au Patrimoine du Pôle Communication Événementiel et Vie Locale :

- 3 postes de catégorie C de la filière culturelle : 1 Adjoint du patrimoine, 1 Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe, 1 Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe.
- 3 postes de catégorie C de la filière administrative : 1 Adjoint Administratif, 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

Afin de pouvoir recruter un agent polyvalent du service environnement, cadre de vie affecté au Pôle Technique :

- 3 postes de catégorie C de la filière technique : 1 Adjoint Technique, 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Ayant entendu le rapport de Madame Delphine Geneste ;

M. DELLA-VALLE : Concernant le mal-être au travail il y a eu 13 départs et 17 arrivées donc cela signifie que la commune est très attractive et que les agents restent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (3 abstentions M. JACOBIESKI, Mme BOUTINAUD et Mme FAURE),

Article 1 : D'ADOPTER le tableau des effectifs des emplois permanents au 1^{er} février 2026 des fonctionnaires stagiaires/titulaires et des contractuels de droit public, comme joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : DE CRÉER les postes suivants :

- 3 postes de catégorie C de la filière administrative : 1 Adjoint Administratif, 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.
- 3 postes de catégorie C de la filière culturelle : 1 Adjoint du patrimoine, 1 Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe, 1 Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe.
- 3 postes de catégorie C de la filière technique : 1 Adjoint Technique, 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Article 3 : DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

10. RAPPORT 8_CONVENTION-CADRE FDAU 2026-2028 CONSEIL DEPARTEMENTAL – VILLE DE DEOLS

Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU) est l'outil privilégié de mise en œuvre de la solidarité territoriale par le Département de l'Indre au bénéfice des trois communes les plus peuplées du département : Châteauroux, Issoudun et Déols.

Deux enveloppes pluriannuelles ont été définies par le Département au bénéfice des projets publics sur le territoire de la commune de Déols, la première portant sur 2022-2025, et la seconde sur 2026-2028, conformément au règlement du FDAU, afin que puissent être menés des projets urbains d'ampleur avec souplesse et visibilité budgétaires.

L'enveloppe qui avait été allouée pour les années 2022-2025 étaient de 374 008 €. Celle allouée à la pour la période 2026-2028 s'élève à 280 506 € soit un montant de 654 514 € de flécher rien que pour la commune de Déols.

Pour définir le programme prévisionnel d'actions et les financements départementaux qui y seront alloués au titre du FDAU, la signature d'une convention-cadre entre le Département de l'Indre et la Ville de Déols est nécessaire.

Celle-ci, reconduite à l'identique de celle portant sur la période 2022-2025, précise le cadre d'intervention et notamment les règles de répartition entre les cinq thématiques prioritaires définies par le Département : mobilités douces, éducation, services à la population et la santé, tourisme, et adaptation au changement climatique/environnement.

La convention liste également les pièces nécessaires à l'instruction de chacune des demandes de subvention.

Dans le respect de ces règles, la commune de Déols est libre de répartir l'enveloppe selon ses projets, sur les années et au taux de subvention de son choix. Dans une annexe, la convention précise annuellement et par thématique la liste des projets de la Ville de Déols, leurs montants prévisionnels hors taxes et le montant de subvention correspondant.

Considérant la nécessité d'établir un programme d'actions prévisionnel pour la période 2026-2028, dans des conditions identiques à la période 2022-2025 ;

Mme le Maire : Vous avez dans l'annexe 1 les projets 2026-2028 que nous avons d'ores et déjà fléché au niveau du FDAU. Car nous travaillons maintenant dans ce sens, c'est-à-dire que nous allons chercher les subventions systématiquement et on prépare les projets en amont avec les études de faisabilité de manière à être le plus optimum possible sur la recherche de financements. Et ce aussi grâce à un outil qui s'appelle Petites Villes de Demain et surtout à notre chargée de mission qui fait un travail considérable. Son salaire est très largement rentabilisé par les subventions qu'elle va chercher.

Le conseiller Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : D'APPROUVER le projet de convention-cadre entre le Conseil départemental de l'Indre et la commune de Déols relative à l'octroi d'aides financières au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain pour la période 2026-2028.

Article 2 : D'APPROUVER son annexe 1 listant les projets, maîtres d'ouvrage, calendriers, montants et taux de subvention prévisionnels, sur la période 2026-2028.

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

11. RAPPORT 9_CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES VILLE DE DEOLS - ARDENTES

La commune de Déols et la commune d'Ardentes sont cosignataires d'une convention Petites villes de demain depuis novembre 2022. Pour conduire les programmes d'actions inscrits dans cette convention, elles partagent un chef de projet, chacune sur ½ ETP, agent de l'agglomération Châteauroux Métropole, depuis septembre 2021.

La visée du programme Petites villes de demain, porté par l'ANCT, est notamment de renforcer les coopérations entre les communes et avec l'agglomération. Ce renforcement des liens entre les communes de Déols et d'Ardentes passe principalement par le partage d'un agent dédié, mais également par l'échange d'informations, le transfert d'expérience, ou par exemple le suivi en commun de formations du CNFPT.

Dans le cadre d'un projet porté par la commune d'Ardentes et inscrit dans le programme Petites villes de demain, la commune d'Ardentes a sollicité la commune de Déols, afin de bénéficier d'un logiciel de dessin détenu par elle, pour la réalisation d'un plan masse du projet.

Pour la réalisation de ce plan, il est nécessaire d'établir les conditions de facturation de cette prestation de service auprès de la commune d'Ardentes, au bénéfice de la commune de Déols. Aussi, une convention de prestation de service a été établie entre les deux communes.

Considérant la nécessité pour la commune d'Ardentes, de réaliser ce plan, et la possibilité pour la commune de Déols, de répondre à ce besoin ;

M. JACOBIESKI : C'est quel type de logiciel ?

Mme le Maire : Très bonne question. C'est AutoCAD®.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : D'APPROUVER le principe d'une prestation de service ponctuelle par la commune de Déols au bénéfice de la commune d'Ardentes.

Article 2 : D'APPROUVER le projet de convention de prestation de service entre les deux collectivités.

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

12. RAPPORT 10_CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 VILLE DE DEOLS – CAF DE L'INDRE

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale et stratégique visant à construire un projet de territoire centré sur le maintien et le développement des services aux familles, ainsi que sur la mise en œuvre d'actions bénéfiques pour l'ensemble des allocataires. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires locaux, permettant de définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG favorise :

- Le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles.
- L'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.
- Une coordination renforcée pour répondre aux besoins du territoire.

La CTG peut couvrir les domaines d'intervention suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap et l'accompagnement social.

Pour le renouvellement de la CTG, la CAF et la municipalité ont intégré :

- Les résultats de l'enquête publique « Vivre à Déols en 2025 » (mars 2025).
- Les bilans de la CTG 2021-2025.
- Les travaux des groupes de réflexion (25 mars et du 14 mai 2025).

Ces éléments ont permis de définir six axes prioritaires pour les quatre prochaines années :

Axe 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance.

Axe 2 : Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants.

Axe 3 : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence.

Axe 4 : Renforcer la solidarité envers les personnes les plus vulnérables.

Axe 5 : Animer et développer l'attractivité du territoire

Axe 6 : Le pilotage

Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour les années 2026-2030, permettra de renforcer et de développer les actions sur ces axes prioritaires. La Convention Territoriale Globale est jointe à la présente délibération et comprend le diagnostic ainsi que les fiches actions.

Considérant l'importance de la Convention Territoriale Globale dans la mise en œuvre des politiques de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de parentalité, d'accès aux droits et aux services, d'inclusion numérique, d'animation de la vie sociale, de logement, de handicap et accompagnement social ;

Considérant que la précédente Convention Territoriale Globale est arrivée à échéance fin 2025 et qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour la période 2026-2030 ;

Mme le Maire : Je tiens à féliciter les différents acteurs et l'extraordinaire travail réalisé par notre directrice du pôle jeunesse pour l'élaboration de cette convention qui va nous permettre de flécher des fonds auprès de la caisse d'allocations familiales.

Mme BOUTINAUD : C'est quoi le pilotage ?

Mme JEUNESSE (directrice du pôle Enfance-Jeunesse-Education) : Le pilotage concerne tous les acteurs qui vont travailler sur la CTG avec un comité de pilotage qui va être mis en place, puis après un comité de travail et un comité technique. Sur ces comités, on fédère l'ensemble des acteurs, les parents d'élèves élus, le pôle jeunesse, le pôle attractivité en fonction des thématiques. Ce sont des fiches actions qui sont dans la CTG, c'est de la concertation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : D'ADOPTER la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre (CAF) annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à la bonne mise en application de la nouvelle CTG pour une durée de quatre ans.

13. RAPPORT 11_CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL DU RUGBY CLUB MUNICIPAL DEOLOIS A LA VILLE DE DEOLS

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un personnel de l'Association Rugby Club Municipal Déolois (RCMD) à l'accueil de loisirs municipal pendant les périodes de vacances scolaires 2026 (zone B). Les périodes concernées sont : du 16 au 27 février ; du 13 au 24 avril ; du 6 au 31 juillet et du 19 au 30 octobre.

Cette convention précise notamment :

- L'identité des parties ;
- L'objet et la durée de la mise à disposition ;
- Le temps de travail et les périodes d'emploi (horaires, locaux, équipements, personnel concerné) ;
- La gestion du personnel mis à disposition ;
- Les conditions de facturation et de contestations ;
- La durée de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la proposition de convention de mise à disposition figurant en annexe de la présente délibération ;

Conformément au code du travail article L8241-2 ;

Considérant les besoins du Pôle Enfance, Education, Jeunesse pendant les périodes de vacances et la qualification de l'animateur sportif mis à disposition ;

Considérant que le salarié de l'Association RCMD donne son accord écrit pour être mis à disposition de la commune de Déols ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

Article 1 : D'APPROUVER la proposition de convention de mise à disposition annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le conseiller municipal délégué en charge des finances, à signer la convention de mise à disposition de personnel pour les vacances scolaires 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est clôturée à 20h56**. Madame le Maire remercie les conseillers municipaux.

Et ont signé le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025 comportant les délibérations numérotées de 2025-057 à 2025-072 approuvé par le conseil municipal (point 1 de l'ordre du jour).

José FIGUEIREDO-GONÇALVES
Secrétaire de séance



Delphine GENESTE
Maire

